



**CRC OCCITANIE**

500, avenue des Etats du Languedoc  
CS 70755  
34064 Montpellier cedex 02

Castres, le 26 avril 2024

**Lettre envoyée par courriel avec accusé de réception à [occitanie-greffe@crtc.ccomptes.fr](mailto:occitanie-greffe@crtc.ccomptes.fr)**

**Objet : Commentaires à annexer au rapport d'observations définitives du 29 mars 2024**

**ASSOCIATION CASTRES OLYMPIQUE**

**SOCIETE ANONYME SPORTIVE PROFESSIONNELLE CASTRES OLYMPIQUE**

Exercices 2018 et suivants

Madame,

La Chambre régionale des comptes d'Occitanie a procédé au contrôle des comptes et de la gestion tant de l'association que de la société sportive Castres Olympique entre 2018 et 2023 inclus.

Pour faire suite à l'émission de son rapport d'observations définitives sur cet examen reçu le 29 mars 2024, les deux entités juridiques du Club souhaitent joindre à ce rapport les commentaires suivants afin d'éclairer le lecteur sur les points relevés.

\*\*\*

**Recommandations émises par la Chambre régionale des comptes d'Occitanie**

**Page 17, Recommandation 1 : Formaliser l'intégralité des mises à disposition de salariés entre l'association et la SASP (aux dirigeants de l'association et de la SASP). Non mise en œuvre**

Le Club a bien pris note de la recommandation de la Chambre régionale des comptes d'Occitanie. Une convention de mise à disposition entre la SASP et l'Association est actuellement en cours de rédaction ainsi que des avenants aux contrats de travail pour les personnes concernées.



Page 23, Recommandation 4 : Préciser, dans la convention conclue entre l'association et la SASP, la valeur de la mise à disposition de la marque. Non mise en œuvre

Le Club a bien pris note de la recommandation de la Chambre régionale des comptes d'Occitanie. Un avenant à la convention entre la SASP et l'Association définissant les modalités de calcul et de facturation de la redevance d'utilisation de la marque « Castres Olympique » est en cours de rédaction.

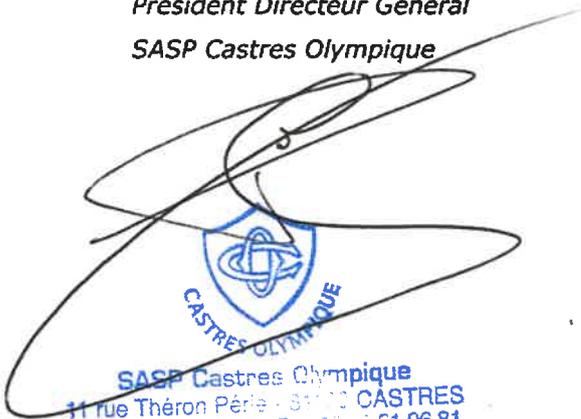
\*\*\*

Telles sont les observations que nous souhaitons annexer au rapport définitif produit par la Chambre régionale des comptes d'Occitanie.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions de croire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Pierre-Yves REVOL  
Président Directeur Général  
SASP Castres Olympique



SASP Castres Olympique  
11 rue Théron Périé - 81100 CASTRES  
Tél. 05 63 51 45 00 - Fax 05 63 51 06 81

Yves Salvaire  
Président  
Association Castres Olympique



Association Castres Olympique  
11 rue Théron Périé - 81100 CASTRES  
Tél. 05 63 51 45 00 - Fax 05 63 51 06 81